

Juin 2018

# Sommaire

## Le mot du Maire

Chers concitoyens,

### 1) Le mot du Maire

**N**ous venons de traverser une période d'intempéries qui nous a tous surpris par sa durée (plus de trois semaines), par le nombre d'orages et par l'intensité des précipitations.

### 2) Les informations municipales

En de nombreux endroits de la commune, les ruissellements et les coulées de boue ont coupé plusieurs routes sur notre territoire.

### 3) Les associations

### 4) Les prochaines manifestations

**S**ur le plan général, de très nombreux départements français ont été touchés avec de graves inondations dans de multiples villes et villages. C'est le cas chez nous, sur tout le territoire de l'Agglomération d'Agen.

### 5) Etat-civil

Comme vous le savez, nos voies communales sont gérées par les services de voirie de l'Agglomération d'Agen. Vu la quantité de dégâts sur l'ensemble des communes, ils ne peuvent pas intervenir partout à la fois.

**M**erci de votre compréhension, vu le caractère exceptionnel de ces précipitations.

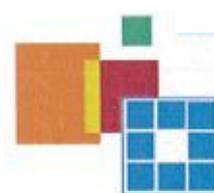
Le Maire, Jean-Jacques PLO



D'OR À UNE MONTAGNE  
ET TROIS COUPEAUX D'AZUR



Bastides d'Aquitaine



Bastides Lot-et-Garonne

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Budget primitif 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
<b>Charges à caractère général dont :</b>	<b>214 650</b>
◆ Achats et variations des stocks	136 150
◆ Services extérieurs	45 400
◆ Autres services extérieurs	26 500
◆ Impôts, taxes et versements assimilés	6 600
<b>Charges de personnel et frais assimilés dont :</b>	<b>311 570</b>
◆ Impôts, taxes et versements assimilés	5 500
◆ Charges de personnel	306 070
<b>Atténuations de produits</b>	<b>11 480</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>82 000</b>
<b>Charges financières</b>	<b>13 900</b>
<b>Dépenses imprévues</b>	<b>5 000</b>
Total dépenses réelles	638 600
Total dépenses d'ordre	81 460
Total dépenses de fonctionnement	720 060
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
<b>Produits des services, domaine, ventes div.</b>	<b>63 620</b>
<b>Impôts et taxes</b>	<b>244 275</b>
<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>188 487</b>
<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>26 000</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>4</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>900</b>
<b>Atténuations de charges</b>	<b>50</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>196 724</b>
Total recettes réelles	720 060
Total recettes d'ordre	
Total recettes de fonctionnement	720 060

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Emprunts et dettes assimilés	41 800
Immobilisations incorporelles	900
Immobilisations corporelles	22 528
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>65 228</b>
Travaux de voies et réseaux	28 000
Tx aménag. Groupe scolaire	15 500
Travaux au complexe sportif	8 000
Aménagement de la bastide	34 000
Aménagement atelier municipal	22 450
Réhabilitation et mise aux normes Mairie	7 000
Mise en accessibilité	10 441
Nouvelle salle des associations	260 000
Calice	5 300
<b>Total dépenses opérations d'investissement</b>	<b>390 691</b>
Total dépenses d'ordre	
Total dépenses d'investissement	455 919
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement reporté	191 390
Dotations, fonds divers et réserves	28 024
Emprunts et dettes assimilés	360
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>219 774</b>
Tx aménag. Groupe scolaire	3 100
Aménagement de la bastide	11 800
Aménagement atelier municipal	3 153
Réhabilitation et mise aux normes Mairie	1 824
Nouvelle salle des associations	133 308
Calice	1 500
<b>Total recettes opérations d'investissement</b>	<b>154 685</b>
Total recettes d'ordre	81 460
Total recettes d'investissement	455 919

### Les projets 2018

L'année 2018 sera marquée principalement par la réhabilitation, la mise aux normes d'isolation thermique et la mise en accessibilité d'une salle des associations située route de Saint-Sixte.

En effet, le conseil municipal, soucieux de la situation financière de la collectivité (diminution substantielle de ses ressources), souhaitait réhabiliter l'ancien magasin Joveneaux (acheté en 2013 pour y établir les services techniques) afin de regrouper les associations en un lieu accessible aux personnes à mobilité réduite à partir du domaine public et économe en énergie.

Le projet sera pris en charge à 57% grâce aux subventions sollicitées auprès de l'Etat (30%) et de l'Agglomération d'Agen (27%). De plus, grâce à l'Agglomération d'Agen, nous devrions recevoir une aide complémentaire avec le dispositif Pro Inno 08 sur les huisseries, la chaudière et les éléments d'isolation.

Par ailleurs, la commune est propriétaire d'un calice offert par le Prince de Conti en 1666. Ce dernier est conservé au musée d'Agen. Nous prévoyons son retour pour l'exposer au musée situé à l'intérieur de la Maison des Consuls (rue de Fîtes). La sécurisation de l'objet sera pris en charge principalement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (77%), puis le Conseil Départemental (11,5%). Il ne restera que 11,5% à la charge de la commune.



## Les « mauvaises herbes » sont de retour, pourquoi ?

Lors du bulletin municipal du mois de mars 2017, nous vous informions que la loi de transition énergétique prévoyait la mise en place de l'objectif **zéro pesticide** dans l'ensemble des espaces publics.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités ont l'obligation de ne plus utiliser de produits phytosanitaires (à base de substances chimiques) pour traiter les végétaux.**

Longtemps, il a été possible de se débarrasser des « mauvaises herbes » qui poussent le long des murs, sur les trottoirs ou en bordure de chaussée, par la pulvérisation de produits phytosanitaires. Ces méthodes sont nocives pour la santé de l'homme, la nappe phréatique, la préservation de la biodiversité. Il faut donc s'habituer à recevoir des « mauvaises herbes » sur l'espace public.



Il tient donc à chacun de nous, par de petits gestes simples au quotidien, de préserver notre environnement et notre qualité de vie. Enlever les « mauvaises herbes » devant chez soi, c'est un peu comme déneiger son trottoir.

L'autre solution est effectivement d'embaucher plus de personnel pour assurer un désherbage manuel certes efficace, mais très gourmand en main d'œuvre. Mais pour cela, il faudrait revoir à la hausse les impôts. Or, le mandat actuel, lors de sa campagne électorale de 2014, s'était engagé ne pas le faire.

Et quitte à arracher une mauvaise herbe, autant aller jusqu'au bout de son geste citoyen plutôt que de déposer nuitamment un chardon Marie (piquant) sur le pas de porte de la mairie.

## Centenaire de l'armistice du 11 novembre 2018

Deux journées seront organisées à l'automne afin de nettoyer le monument aux morts et les tombes des soldats caudecostois « morts pour la France ». Toute bonne volonté sera la bienvenue. Merci de vous faire connaître auprès de Pascale à l'accueil de la mairie ou au 05 53 87 31 12 ou par courriel à : [accueil@mairie.caudecoste.fr](mailto:accueil@mairie.caudecoste.fr)

Par la suite, nous honorerons nos soldats en apposant une plaque « Mort pour la France ».



## Recensement militaire

Une obligation pour tous. L'âge du recensement militaire est fixé à 16 ans pour les jeunes gens (filles et garçons). Le recensement militaire de la 2<sup>ème</sup> période 2018 a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et s'achèvera le 30 juin 2018. Sont concernés les filles et les garçons nés de janvier 2002 à juin 2002, et la 3<sup>ème</sup> période débutera le 1<sup>er</sup> avril 2018 et se terminera le 30 septembre 2018. Sont concernés les filles et les garçons nés du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 30 septembre 2002. Celles et ceux qui ont omis de se faire recenser ou qui ont été inscrits d'office à leur lieu de naissance doivent régulariser leur situation militaire. Toute personne assujettie à l'obligation de recensement doit être en règle pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans doivent également se faire recenser.

## Règlement Local de Publicité Intercommunal

L'Agglomération d'Agen a mis en place un règlement local de publicité intercommunal (RLPi). Appllicable sur le territoire des communes membres de l'agglomération depuis juillet 2017, ce document détermine les règles d'implantation et de format des panneaux publicitaires et des enseignes. Son objectif est de préserver le cadre de vie des habitants en portant un soin particulier à la protection des espaces verts et à la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager.

Il faut différencier :

**Publicité** : Toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention.

**Pré-enseigne** : Toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

**Enseigne** : Toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

Toute publicité est interdite en dehors de la zone 1 indiquée ci-dessous :



### Article 1-1 : Publicité

Les publicités sont interdites, à l'exception des deux catégories suivantes :

- \* la publicité supportée par le mobilier urbain.
- \* la publicité sur les palissades de chantier. La surface du message est limitée à 2 m<sup>2</sup>.

### Article 1-2 : Enseignes murales

Elles se conforment aux dispositions du

Règlement National de la Publicité et aux dispositions générales du présent règlement.

### Article 1-3 : Enseignes scellées au sol

Les enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol sont interdites, sauf lorsque l'installation sur le bâtiment est impossible, notamment dans le cas où celui-ci est classé.

## Incivilités

Les règles de vie en communauté ne sont pas écrites mais font appel au bon sens et à l'honnêteté des habitants. Depuis trop longtemps les caudecostois se plaignent du manque de respect de certains envers le bien commun :

- Des sacs poubelle sont déposés sans vergogne dès le samedi dans les rues,
- Les locaux à conteneurs pour le tri sont devenus des déchetteries en pleine ville pour cause de paresse et d'irresponsabilité,
- Des chiens errants polluent la bastide et des propriétaires les laissent sans honte, déposer leurs déjections sous les arcades ou sur les espaces verts. Les employés municipaux qui tondent la pelouse reçoivent des giclées de déjections canines sur leur vêtements. Les propriétaires incriminés devraient essayer de les remplacer dans ces conditions. Avoir un chien entraîne des responsabilités qu'il faut avoir le courage d'assumer,
- Certains habitants n'ont pas d'états d'âme à se garer au milieu de la rue, empêchant la circulation,
- On voit aussi de nombreux fumeurs jeter « négligemment » leurs mégots au sol,

On pourrait hélas continuer cette triste litanie ...

C'est déprimant, heureusement que l'on peut aussi admirer les citoyens bénévoles qui se dévouent dans les associations et qui respectent notre jolie bastide.

Roland DABOS, adjoint au maire

## Quand suis-je autorisé à bricoler, tondre ...?



Un arrêté préfectoral n°2015-013-0002 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, formalise par son article 10 les dispositions en matière de production de bruits « *les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement de l'eau et/ou arrosage, etc, dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne peuvent être effectuée que :*

- ◆ *du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h30,*
- ◆ *le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,*
- ◆ *le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.»*

## Lutte contre le Moustique tigre

Le Lot-et-Garonne est classé au niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du zika. Ce niveau signifie que le moustique tigre *Aedes albopictus* est implanté et actif dans le département.

Le moustique tigre peut, dans certaines conditions particulières, être vecteur de ces virus. C'est pourquoi une surveillance renforcée est mise en place du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre de chaque année.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est donc nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.



Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

- ◆ Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, pneus usagés (vous pouvez les remplir de terre si vous ne voulez pas les jeter), déchets verts.
- ◆ Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine, ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleur, remplacer l'eau des vases par du sable humide.
- ◆ Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- ◆ Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins.
- ◆ Couvrir les piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau : eau de Javel, galet de chlore.
- ◆ Ces gestes simples réduisent de 80% le risque de présence du moustique à proximité du domicile, et donc de piqûre.

Pour limiter les lieux de repos des moustiques adultes, il faut :

- ◆ débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- ◆ élaguer les arbres,
- ◆ ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- ◆ réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage),
- ◆ entretenir votre jardin.

## Restauration scolaire



En partenariat avec le centre de loisirs en charge de la décoration, les repas du mercredi seront adaptés aux matches de la Coupe du Monde de Football tout au long des mois de juin et de juillet.

Ainsi, les enfants pourront profiter de tajines de poulet (Maroc), côtes de porc à l'berdouille (Belgique), samoussas de crevettes (Corée du Sud), cocada (dessert brésilien), salade de harengs (Suède), fajitas de poulet (Mexique), gratin russe ...

En espérant que l'équipe de France brille le plus longtemps possible !

## Travaux réalisés par les services techniques



Afin de limiter les coûts, des travaux sont réalisés par les services techniques en plus des travaux courants, nous pouvons citer entre autres : l'accessibilité du terrain de tennis, l'éclairage du terrain de pétanque, le chemin de Martet, l'accès à la station d'épuration ...

Malheureusement, les intempéries sont passées depuis.



## A notre centenaire !!!

**M**. Marceau LAURENT est né au lieu dit *Las Estelleres* le 23 mars 1918. Il a été incorporé à 20 ans au Régiment d'Infanterie de Narbonne. Il a été mobilisé en 1939 à Béziers au 96<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie alpine. Puis, il a été fait prisonnier de guerre le 17 juin 1940 en Normandie pendant la tentative d'embarquement de son régiment vers l'Angleterre. Il a été amené en marche forcée pendant 15 jours avec 2000 autres prisonniers, à travers le nord de la France, la Belgique et les Pays-Bas et embarqué à Amsterdam pour l'Allemagne. Travaux forcés, usine d'armement, stalag, ce fut 5 années d'incertitudes, de menaces et de maigres repas. Libéré par l'armée américaine le 16 avril 1945, il retrouve enfin Caudecoste.

Il devint ouvrier agricole dans une ferme du lieu dit *Malars* où il conquiert le cœur de la fille du patron, *Georgette*, avec laquelle il se maria en 1948. De cette union naquit André en 1950. Marceau continua à travailler à la ferme.

Amateur de pétanque, de belote et fervent supporter de rugby caudecostois, il séjourne aujourd'hui en maison de retraite pour savourer un repos bien mérité.

Le 27 février, le conseil municipal a décidé d'honorer notre centenaire. Le 14 avril, M. PLO, accompagné de plusieurs membres du conseil municipal lui a remis une médaille d'honneur de la Commune.



## Ecole primaire Jean Couture

### FIN D'ANNEE A L'ECOLE

**L**a fin de l'année approche avec la finalisation de projets et les voyages scolaires.

« *Au pays surréaliste de l'Art et des artistes* » ; deux classes, les MS/GS et les CP ont participé à ce projet départemental proposé par Carole MASO, conseillère pédagogique. Au départ une visite de l'exposition de Gilbert Garcin, suivi de cinq « missions » à la rencontre d'œuvres et de productions dans les classes. Ce projet sera peut-être finalisé par une exposition des travaux des nombreuses classes inscrites.

Le 21 JUIN, toutes les classes participeront au PARCOURS DU CŒUR, en lien avec la fédération française de cardiologie. Après diverses activités autour de l'importance du sport, de l'hygiène alimentaire, des gestes qui sauvent (notions déjà abordées l'année dernière pour le premier parcours), des ateliers sportifs seront proposés par les enseignants.

Les 28 MAI et 05 JUIN, les maternelles et les CE1/CE2 ont participé aux rencontres musicales, journée consacrée à la musique et au chant.

Le 15 JUIN, les PS et MS sont partis découvrir le village de PUYMIROL, l'occasion d'une randonnée pédestre.

Cette fin d'année est chargée pour la classe de CE1/CE2. Après avoir élu leur livre préféré parmi la sélection du prix des Incorruptibles, ils participeront avec la classe de CP à une journée dédiée à ce même prix.

Le 18 JUIN, ils ont pris part aux rencontres musicales et la parution de leur livre numérique est attendue dans les semaines à venir.

Enfin, le 26 JUIN, ils accompagneront la classe de CP de Mme REGADE sur le site de TROTTE LAPIN et passeront une bonne journée autour d'un atelier sur le thème du recyclage et de la récupération.

La classe des CP a, elle aussi, participé au prix des Incorruptibles et a élu les albums « satané lapin » et « Mensonge ». A TROTTE LAPIN, ils cueilleront des plantes sauvages, les observeront et découvriront leurs vertus culinaires.

Le 28 JUIN, les classes maternelles iront à HAPPY FOREST. Les enfants visiteront le parc animalier et feront de l'accrobranche sur des parcours adaptés (site agréé par l'Education Nationale).

Le 1<sup>er</sup> JUIN, les CM1/CM2 ont fait leur traditionnelle sortie en vélo jusqu'à LAFOX en empruntant la piste cyclable au bord du canal.

Le 19 JUIN, les CE2/ CM1 et les CM1/CM2 se sont rendus à BONAGUIL avec, au programme, une visite guidée du château et une chasse au trésor.

Pour terminer l'année en beauté, les enfants présenteront leur spectacle le 30 JUIN, suivi par une kermesse et un repas organisé par l'APE.

PENSEZ A INSCRIRE VOS ENFANTS POUR LA RENTREE PROCHAINE  
(voir les démarches avec la mairie).

La directrice

## Allocataire du RSA, le Conseil Départemental vous accompagne dans votre recherche d'emploi

Le Conseil Départemental souhaite mettre en relation recruteurs et allocataires du RSA grâce au site job47.fr.

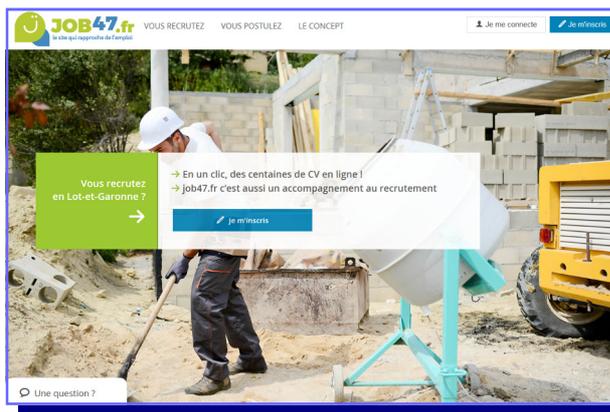
A l'aide de la géolocalisation, vous pouvez sélectionner les offres d'emploi qui vous intéressent dans un périmètre choisi au plus près de chez vous.

Job47 vous permet de créer votre profil et de valoriser vos compétences, vos formations, vos différentes expériences ...

Vous pouvez également réaliser plusieurs CV différents pour adapter vos réponses aux différentes offres d'emploi qui seront proposées et contacter directement l'employeur.

**Rendez-vous sur job47.fr**

Une question ? La hotline de Job47 est à votre disposition pour tout renseignement au 05 53 69 44 00 ou par courriel à [job47@lotetgaronne.fr](mailto:job47@lotetgaronne.fr).



### Nouveaux services

Nous avons le plaisir de vous annoncer que deux caudecostoises ont reçu leur agrément d'assistante maternelle :

- \* Madame OLEWSKI Magali, rue de Fêtes (Tél. : 06 74 07 02 29),
- \* Madame REY Laetitia, place Raoul Rogale (Tél. : 09 50 86 16 09 ou 06 29 84 01 49).

### LES ASSOCIATIONS

#### FOYER BEAUJARDIN

#### Section Jumelage

Cette année 2018, du 6 au 11 juillet, une importante délégation, forte d'une cinquantaine de caudecostois(es) a le plaisir de se rendre à nouveau en Alsace, à Balgau, dans le cadre du 32<sup>ème</sup> anniversaire du serment de jumelage qui lie nos deux villages en souvenir de notre passé commun. En effet, en 1939 et 1940, la population de Balgau, qui se trouvait en aval de la ligne Maginot, a été évacuée dans la France de l'intérieur, selon un plan global établi de longue date. Malgré cette période troublée, des relations amicales s'étaient créées et avaient perduré, jusqu'à la concrétisation officielle par un jumelage en 1986.

Au programme :

Vendredi 06 Juillet 2018 : 19h/19h30 : Réception de bienvenue.

Samedi 07 Juillet 2018 : Journée dans les familles.

Dimanche 08 Juillet 2018 : 10h : Messe du jumelage, 11h : Cérémonie du jumelage, 12h : Verre de l'amitié, 13h : Repas du jumelage. L'après-midi sera ponctué de différentes animations.

Lundi 09 Juillet 2018 : 8h30 : départ pour une visite du château du Haut-Koenigsbourg, 12h : repas marcaire à Gunsbach, Après-midi : visite touristique de Colmar en petit train puis quartier libre.

Mardi 10 Juillet 2018 : Journée dans les familles. 19h : Soirée tartes flambées organisée par les pompiers et animée par la chorale.

Mercredi 11 Juillet 2018 : Départ de Balgau.



### MUSEE

Le Musée est ouvert tous les samedis de 10h à 12h, avec régulièrement des visiteurs mais trop peu nombreux encore. Il y a de nouvelles pièces à voir et particulièrement la salle de la signature de l'acte de reddition de Caudecoste au Prince de Conti. Nous appelons les habitants de la bastide à venir soutenir les bénévoles qui vous offriront le café et même à s'inscrire à l'association. Nous avons aussi reçu trois groupes de visiteurs en semaine et un autre a réservé pour le mois de juin.



Concernant le grand projet de retour du calice les nouvelles sont bonnes. La DRAC (l'Etat) nous subventionne à 80 % HT pour la vitrine sécurisée et à 50% pour l'alarme. Nous avons aussi sollicité une subvention du Conseil Départemental dans le cadre de la protection des Monuments Historiques. Le financement définitif sera officiel prochainement et la commande de la vitrine choisie par la Conservatrice du Patrimoine à Bordeaux va être faite dans les prochains jours. Notre candidature à intégrer le Site Patrimonial Remarquable de l'Agglomération d'Agen a permis de réaliser financièrement ce projet. La Fête pour le retour du calice sera belle.

La Fête du Lavoir et des Lavandières est reportée au dimanche 16 septembre pour la Journée du Patrimoine car à la date prévue les bénévoles, plusieurs lavandières et beaucoup de Caudecostois sont en déplacement à Brouage avec Calida Costa (date avancée par Brouage).

Trois nouveaux membres se sont inscrits et quatre ont arrêté. Deux qui ne pouvaient cumuler le bénévolat dans plusieurs associations et nous les remercions tous pour ce qu'ils nous ont apporté.

### EXPOSITIONS



Les premières expositions 2018 ont apporté de belles animations culturelles. Pour Christian GAYRAUD en avril (ancien rugbymen de Caudecoste), il y avait une soixantaine de personnes au vernissage dont 26 anciens joueurs des temps héroïques des débuts du club. Certains se souviennent qu'à l'époque Christian était déjà un artiste dans la gestuelle rugbystique.

En mai, les dessins de Guy MANTOVANI ont enchanté les visiteurs. Il a réalisé des portraits d'enfants qui reflètent avec justesse la pureté et l'innocence des premiers âges de la vie. Soixante dix personnes étaient présentes et la soirée s'est close avec un buffet généreux et artistique offert par Guy et sa famille.

En juin, exposition des peintures de VALERIANE47 qui est invitée aux grands salons de la région. Ses portraits féminins sont extraordinairement attachants. Valérie est une artiste engagée avec une fibre picturale qui la transcende. Sa fille Mathilde expose deux de ses œuvres.

C'est la 49<sup>ème</sup> exposition dans notre Galerie des Consuls et nous préparons l'évènement de la 50<sup>ème</sup> pour le vendredi 7 septembre, ce sera une rétrospective avec Ginou SANMORI artiste de renommée internationale comme invitée d'honneur. Retenez cette date.

Le président de la section, Roland DABOS

## ALC2I

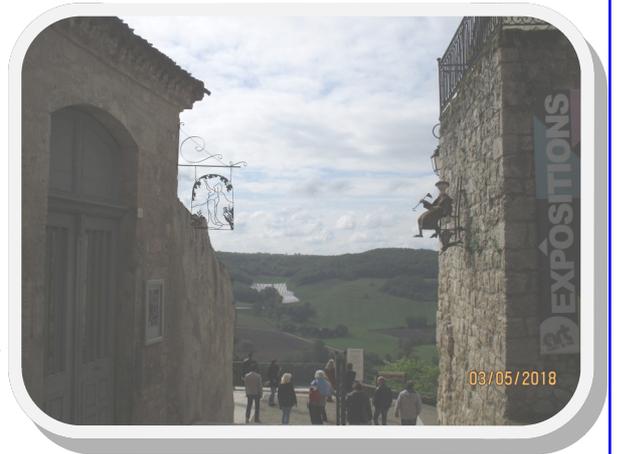
Dans le cadre de l'Atelier d'initiation à l'informatique, nous travaillons à la création du site internet de l'Association guidée par Jean-Pierre, notre formateur. Nous espérons que ce site sera opérationnel d'ici la fin du mois de juin.

Vous pourrez y trouver toutes les informations relatives aux différents Ateliers.

Vous y découvrirez les photos des visites que nous avons faites avec Sandy, notre guide habituelle, à la découverte du patrimoine régional, comme à Lauzerte au mois de mai.

Vous y serez également informés des projets de visite telle que la Cité du Vin à Bordeaux que nous prévoyons pour l'automne.

Les autres Ateliers : YOGA, ANGLAIS, PEINTURE et CUISINE peuvent encore accueillir des participants.



La présidente, Christiane NAURY

## Avenir pétanque caudecostois

Après une année 2017, nous n'étions que 9 licenciés dont une féminine, nous avons fini avant dernier des poules ; (on a gagné une place par rapport à la saison précédente) et nous avons reçu un Diplôme d'honneur de la Fédération Française de Pétanque et du jeu Provençal.

Pour cette nouvelle saison 2018, nous avons actuellement 14 licenciés dont 2 féminines et un minime, cela prouve la progression du Club.

Les travaux de la mairie qui concernent l'éclairage des terrains de pétanque ont commencé et nous espérons pouvoir rapidement s'entraîner le soir.

Le Club organise le samedi 04 août 2018 au stade de Caudecoste un concours initiation à la pétanque ouvert à tous en doublette au point. (5 € par équipe). Le matin de 10h à 12h et de 14h à 17h30.

Nous organisons la restauration sur place à des prix compétitifs (le menu sera communiqué au moment à la réservation). Le 29 juillet 2018 est la date limite d'inscription pour les repas du midi (impératif pour commander). S'inscrire auprès de Patrick 06 82 46 73 00 ou de Michel 06 61 76 47 08.

Nous avons également 2 concours officiels pour les licenciés, le dimanche 29 juillet 2018 et le samedi 20 octobre 2018. Si certains veulent nous rejoindre au club de pétanque, ils seront les bienvenus, renseignement à la mairie ou auprès de Patrick 06 82 46 73 ou de Michel 06 61 76 47 08.

## Le Soleil d'Or

Le 5 mai le club « Soleil d'Or » a organisé une balade en pays d'Orthe dans les Landes.

Au programme visite du sabotier des Landes à Saint Etienne d'Orthe et de la gainerie d'art (travail et dorure sur cuir) de Port de Lanne et à midi menu gastronomique à la ferme de Béleslou à Cagnotte. Le repas fut très apprécié de tous et la journée s'est déroulée dans la bonne humeur avec le beau temps.

Le 30 juin, nous fêterons les anniversaires du premier semestre autour d'un repas à la Table en Brulhois. Rejoignez-nous et venez profiter de nos activités tous les 15 jours :

- ⇒ belote ou loto au choix suivi d'un goûter le jeudi après-midi,
- ⇒ remue méninges le mardi après-midi.

Pour nous contacter, appelez Huguette au 06 16 04 66 32 ou Béatrice au 06 78 29 32 93.

Pas de joutes printanières pour l'AOCB cette année. Notre équipe n'a pas passé l'écueil de la demi-finale du Comité Périgord Agenais. Comme l'an passé au même stade de la compétition l'aventure en phases finales s'arrête prématurément malgré un très bon match face aux Dordognots de Monpazier. Rageant, surtout que le potentiel du groupe nous laissant espérer de décrocher ce titre qui nous fuit depuis 10 ans.

La saison à venir marque un changement dans l'organisation de notre Championnat domestique puisque c'est en ligue Aquitaine que nous évoluerons : plus de déplacements mais aussi de nouveaux adversaires. Pourquoi pas ? A nous de nous y préparer. Au sein du club aussi se prépare un changement de staff. En effet, Frédo Roger et Bernard Massardi ont décidé de prendre du recul et ne seront plus nos entraîneurs. Nous les remercions du travail qu'ils ont effectués depuis 2 ans, ainsi que leur bonne humeur et leur dévouement.

L'objectif 2019 est réaffirmé : jouer les premiers rôles dans ce nouveau Championnat. Nous misons sur la continuité et la stabilité du groupe qui vit bien dans ce petit club de village et de copains qu'est l'AOCB. Le dernier de l'Agglo Agenaise assurément. L'heure est aux vacances pour nos joueurs mais le bureau travaille d'arrache-pied pour préparer sportivement et structurellement l'avenir. La tâche est ardue mais nous sommes motivés. A ce titre, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour étoffer le club et nous invitons ce qui le souhaitent à nous rejoindre. Nous vous donnons à tous rendez-vous au Stade Municipal dès septembre pour soutenir notre équipe, et porter haut les couleurs de Caudecoste.

Les présidents, MM Caunes et Tovo

## Comité des Fêtes



La fête continue et le comité des fêtes de Caudecoste sera présent pour vous faire vibrer tout au long de l'année avec ses évènements les plus importants :

⇒ **La fête de la Madeleine** du 20 au 23 juillet avec des repas festifs (repas du bar le vendredi soir et du comité le samedi soir), des animations, les manèges, le feu d'artifice...

⇒ **La fête du vin** le 6 et 7 octobre (2<sup>ème</sup> édition) avec le repas du comité, des manèges, des chars, une soirée animée par System 'music et un feu d'artifice par SUD OUEST ARTIFICE.

Soyons nombreux, soyons joyeux !!! Le comité accepte dans ses rangs toutes les personnes étant motivées ! Des plus jeunes aux plus grands, votre contribution sera toujours la bienvenue !

Le président, Stanislas DAILLEDOUZE



## ADMR La maison des pitchons

Les vacances d'été arrivent à grands pas, l'accueil de loisirs sera ouvert du lundi 09 juillet au vendredi 10 août 2018 inclus, il sera fermé du 13 au 24 août 2018 inclus, il rouvrira donc ses portes le lundi 27 août 2018 à 7h15. Comme chaque année les enfants seront accueillis au stade dans les locaux mis à notre disposition. Les repas seront toujours pris à la cantine scolaire, nos repas seront mijotés par notre chef cuisinier Christophe et la sieste pour les plus petits sera faite au dortoir de l'école sinon tout le reste des activités se passeront au stade.



La thématique de ces vacances : "Koh Lanta", pas de panique les insectes ne sont pas prévus dans les menus !!! Deux camps prévus cet été :

- ⇒ Le premier à Cauterets au RELAIS DU LYS en collaboration avec l'ALSH de Saint Nicolas de la Balerme du 23 au 27 juillet.
- ⇒ Le second au stade sur les lieux du centre sur notre thème de l'été KOH LANTA du 30 juillet au 03 août qui se terminera par un repas.

Une sortie par semaine sera proposée. Notre équipe pour cet été : Sindy, Chloé, Mathilde, Sandra, Laura, Morgan et Elodie, une équipe motivée et prête à faire vivre à vos enfants un super été !

### Les prochaines manifestations

**24 juin** : spectacle de fin d'année de l'association Art'Fées,

**30 juin** : Kermesse de l'école, organisée par l'association des parents d'élèves,

**Du 20 au 23 juillet** : fête de la Madeleine,

**16 septembre** : journée du patrimoine et fête du lavoir et des lavandières,

**6 et 7 octobre** : fête du vin.

## ETAT CIVIL

### 1<sup>er</sup> trimestre 2018

Naissances :

DELAGE Roxane, le 04 janvier, « Simond »,  
GEHIN Floria, le 12 janvier, Place Armand Casse,  
ZAVA Ainhoa, le 15 février, Lotissement Las Bèches,  
PRESSUTO Noam, le 14 mars, Place Armand Casse,  
SOUDAN Lyana, le 19 avril, 15 Lotissement du Stade,  
COUVREUR Clément, le 26 avril, Place Armand Casse,  
MARSAULT Eleana, le 15 mai, Lotissement La Chenaie,  
MOLES NOBLE Ornelya, le 20 mai, rue de Fêtes.

Décès :

FILLOL Alain, âgé de 68 ans, rue de Fêtes,  
VAVIZAFY Claire épouse BOUÉ, âgée de 45 ans, « St Germain ».

*La commune s'associe à la joie des parents et à la peine des familles.*

**Le prochain bulletin paraîtra en octobre 2018.**

**Date limite de réception des articles à publier : 16 septembre 2018.**